

Le Maire de la Commune de Vendargues

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions

VU l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de la Route

VU l'arrêté interministériel relatif à la signalisation routière

CONSIDERANT qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité, de règlementer le stationnement et la circulation sur la Rue des Servants et Ancien Chemin de Vendargues à Baillargues, afin de permettre l'exécution de travaux (Forage dirigé sous la RD 65 pour le passage d'un câble HTA), par l'entreprise FTCS FORAGE, du 16 au 26 Novembre 2020 inclus.

A R R E T E

Article 1 Afin de permettre l'exécution de travaux (Forage dirigé sous la RD 65 pour le passage d'un câble HTA), par l'entreprise FTCS FORAGE, du 16 au 26 Novembre 2020 inclus, la circulation sera réglementée sur la rue des servants et l'Ancien Chemin de Vendargues à Baillargues de la manière suivante :

- o **Afin de permettre le stationnement ponctuel de poids lourds et/ou véhicules de chantier, stationnement interdit sur l'emprise du chantier, à savoir :**
 - **Rue des Servants / intersection avec l'Allée du Bois du Juge au niveau du transformateur**
 - **Ancien chemin de Vendargues à Baillargues / intersection avec la RD 65**
- o **Empiètement sur la chaussée – Mise en place d'une Circulation alternée si nécessaire**
- o **Vitesse limitée à 30 km/h**

Article 2 L'entreprise devra mettre en place les panneaux de signalisation réglementaires, et éventuellement un alternat par feux ou manuel, pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 3 Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois

Article 4 Le Directeur Général des Services, la Gendarmerie de Castries, la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera :

- Transmise à Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Castries

- Publiée en Mairie

Le Maire,

Guy LAURET

The image shows a blue ink signature of Guy LAURET over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE VENDARGUES' at the top, 'Hérault' at the bottom, and a central emblem featuring a coat of arms with a crown and a star.